



COMMUNE de HILSENHEIM
2 Place de la Mairie 67600 Hilsenheim

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Hilsenheim, dûment convoqué le neuf janvier deux mil vingt quatre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire Mireille MOSSER.
L'avis en a été publié par affichage à la porte de la mairie.

ETAIENT PRÉSENTS :

MOSSER Mireille, Maire
SCHMIDT Isabelle - UHL Christophe, JEHL Pascal, Arnaud MATHIEU adjoints.
Sandra BALLAND - Lucien CASPAR - Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART - EHRHART Katia – HUCK Audrey - LUTHRINGER Sandra - STOECKEL Joël – VINCENT Ludovic

ETAIENT ABSENTS :

Sylvain WEBER donne procuration à Joël STOECKEL
Nathalie DEICHLER excusée
Arnaud KLEIN donne procuration à Mireille MOSSER
Eric KOPP (excusé le temps de son retard)
Claude HEINRICH excusé
Nathalie BALLAND donne procuration à Pascal JEHL
Catherine CROVISIER donne procuration à Katia EHRHART

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024
3. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

Mairie de Hilsenheim, 2 place de la mairie – 67600 HILSENHEIM – TEL 03 88 85 40 01 mairie@hilsenheim.fr

4.1 Droit de préemption urbain

5. DOMAINES ET PATRIMOINE

5.1 Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 - 2^{ème} adjudication de chasse

6 FINANCES LOCALES

6.1 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

6.2 Reste à réaliser

7 DIVERS

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame la Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- LOCATION DE CHALET EN BOIS

Le conseil municipal accepte et rajoute ce point à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal au début de la séance

DESIGNE Monsieur JEHL Pascal comme secrétaire de séance.

2 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 12 décembre 2023.

3. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Au vu du nombre d'absent, ce point est reporté à la prochaine séance.

4. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

4.1 Droit de préemption urbain

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir des biens avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

Le conseil municipal prend acte des DIA ci-dessous et autorise Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

ANCIEN PROPRIETAIRE	SITUATION DU BIEN	CONTENANCE	NOUVEL ACQUEREUR	MONTANT
M. KILLIAN Fabien et Mme HIRTZ Christelle	10a rue du Pont Section AM N° 343/54	846 m2	Mme VALLAT Anne Sophie	399 900€

Arrivée de Eric KOPP à 18h41.

5. DOMAINES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Mireille MOSSER

5.1 Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 - 2^{ème} adjudication de chasse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Exposé

Faisant suite à la première adjudication de chasse infructueuse qui a eu lieu le 18 décembre 2023, il y a lieu de revoir les prix de mise à prix des lots 1 – 2 – 3 et 5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) La constitution et le périmètre des lots de chasse, caractéristiques et contraintes des lots

DECIDE de procéder à la location de 4 lots de chasse:

- le lot n° 1: 450 hectares 23 ares
- le lot n° 2 : 233 hectares 4 ares
- le lot n° 3 : 386 hectares 82 ares
- le lot n° 5 : 282 hectares 37 ares

B) Le mode de location des lots

DECIDE de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

Lots 1, 2, 3 et 5 : adjudication avec droit de priorité à Monsieur Bandi

C) Adjudication

DECIDE pour les locations par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au lundi 27 février 2024 à 17h.

DECIDE pour les lots loués par voie d'adjudication, de baisser les prix de 20% et de

DE FIXER la mise à prix comme suit :

lot n° 1 : 10 417 €

lot n° 2 : 2 167 €

lot n° 3 : 15 000 €

lot n° 5 : 10 000 €

15 VOIX POUR ET QUATRE CONTRE (Mireille MOSSER, Arnaud KLEIN, Arnaud MATHIEU, Muriel DE SOUSA)

La commune doit payer une cotisation à hauteur de 12% du prix des lots. Celle-ci avance cette cotisation que le locataire de chasse remboursera.

6 FINANCES LOCALES

Rapporteur : Madame Mireille MOSSER

6.1 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Madame la Maire explique aux conseillés que préalablement au vote du budget de l'exercice 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2024, Madame la Maire demande au conseil municipal l'autorisation, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite du quart (25%) des crédits de dépenses d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit :

Au chapitre 20, article 202 et tous les articles au chapitre 21 (notamment pour payer la démolition du mille club et payer la porte de l'église).

Chapitre	Article	Montant voté	Quart délibéré
20	202	26 000	6500
TOTAL chapitre 20			€
21			
	2113	34 588.69	8 467
	2117	46 416.39	11 604
	212	509 000	127 250
	2131	67 440.10	16 860
	2135	47 000	11 750
	2151	30 000	7 500
	2152	30 000	7 500
	21538	105 000	26 250
	2181	105 000	26 250
	2184	4 177	1 044
	2188	200 000	50 000
TOTAL chapitre 21			300 975
TOTAL		1 204622.18	

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte PAR 16 VOIX POUR ET TROIS ABSTENTIONS.

6.2 Reste à réaliser

RAR = dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice .

La commune va prévoir des restes à réaliser afin de pouvoir effectuer des travaux d'investissement avant le vote du budget, notamment pour finir les travaux du parking de la salle des fêtes 105 150 €, de payer le vidéoprojecteur de l'école à 3 000€, la TVB et le plan de rebond à 34 402€ pour un TOTAL de 143 752 €.

La commune souhaite prendre

Compte 2117 : 20 000€
Compte 2131 : 40 000€
Compte 2152 : 10 000€
Compte 21538 : 60 000 €
Compte 2181 : 15 000€
Total : 145 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte PAR 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION.

7. Location de chalet en bois

Rapporteur : Monsieur Christophe UHL

Plusieurs demandes de prêts des chalets en bois de la commune (7 Chalet de Noël) ont été formulées, mais pour cela le conseil municipal doit voter un montant du prix de la location.

Après consultation des tarifs des environs, il est proposé au conseil municipal de valider un montant de 50€ par chalet pour un week-end.

Les chalets seront cherchés par lot de 2 (2 par palette).

Un acompte de 750€ sera demandé.

Cette délibération se rajoute à celle des locations de salle.

L'assurance responsabilité civile du signataire du contrat de location sera engagée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

VALIDE la location d'un chalet à 50€ pour un week-end.

Sachant que les chalets seront cherchés par lot de 2 (2 par palette).

8. POINTS DIVERS

- Madame la Maire fait part de la visite par les Domaines, l'agent immobilier en charge du dossier et M. Guichard de l'EPF le 12/01/2024 de la propriété Vrabely.

Des aspects négatifs sont ressortis comme le manque d'isolation du toit et du grenier et des différences du niveau mais la cave est saine. Le local à l'arrière n'est pas alimenté en eau, ni cloisonné.

L'estimatif des domaines devrait arriver d'ici peu.

- Le prochain conseil municipal a lieu le mardi 13 février 2024.

- Le dossier carnaval a été validé par la Sous-Préfète. Toutes les associations sollicitées pour la mise en sécurité n'ont malheureusement pas répondu, mais il y a suffisamment de bénévoles. Des programmes sont donnés aux diverses associations qui empocheront les bénéfices de leur vente.

- Mme Catherine Crovisier demande si un travail sera bien effectué pour la prime inflation des agents. Ce qui est confirmé par Mme Schmidt Isabelle. Celle-ci précise qu'une augmentation de l'IFSE va être calculée et proposée selon les critères mis en place par les LDG. Cette décision passer au CST.

- Une prime exceptionnelle pour le travail effectué pendant l'absence de certains agents sera examinée.

- Mme Huck Audrey demande si la mise en place d'abris bus peut-être envisagés. M. Pascal Jehl répond qu'il a effectivement sollicité un devis pour pouvoir en débattre au prochain budget. Mme La Maire rétorque que cette dépense n'est pas nécessaire, vue que cette compétence incombe désormais au PETR.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h.

Le secrétaire,
Pascal JEHL



Fait à HILSENHEIM le 16 janvier 2024.

La Maire

Mireille MOSSER

